

Régie de l'énergie

DOSSIER R-3704-2009

**DEMANDE D'APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À
LA SUSPENSION TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ À LA CENTRALE DE BÉCANCOUR ,
INTERVENUE ENTRE HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET TRANSCANADA ENERGY LTD (TCE)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 DE
L'UNION DES CONSOMMATEURS (UC)**

Le 31 juillet 2009

PRÉVISION DE LA DEMANDE

- Référence (s) :**
- (i) HQD-1, Document 1, page 5, lignes 1-8
 - (ii) HQD-1, Document 1, page 18

Préambule :

- (i) « Depuis le dernier état d'avancement du *Plan d'approvisionnement 2008-2017* du Distributeur, les besoins en électricité ont considérablement diminué, en raison d'un contexte économique défavorable, lequel affecte particulièrement les entreprises des secteurs des pâtes et papiers et de l'aluminium. La plus récente prévision¹ des besoins montre des reculs très importants par rapport à la précédente prévision de long terme. Ainsi, les besoins prévus en 2010 régressent de 8,7 TWh et s'établissent maintenant à 179 TWh, un niveau juste au-dessus de celui des approvisionnements patrimoniaux. »

Demande(s) :

- 1.1 Veuillez indiquer la date du début de l'activité de prévision de la demande et la date de publication de celle-ci relativement à :
 - l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur ;
 - à la révision d'avril 2009 présentée à la référence (ii).
- 1.2 Veuillez déposer la documentation complète des deux prévisions de la demande mentionnées aux références (i) et (ii).
- 1.3 Veuillez fournir la ventilation par secteur (domestique et agricole, PME, Industriel, etc.) des réductions de la demande indiquées à la ligne intitulée « Impact prévision 2009 » de la référence (ii) pour chacune des années de la période 2009-2020.

- Référence (s) :**
- (i) HQD-1, Document 1, page 5, lignes 1-8

Préambule :

C'est la troisième fois que le Distributeur motive une demande de suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour en raison d'une révision à la baisse de sa prévision de la demande.

Demande(s) :

- 2.1 Veuillez décrire toutes les mesures prises par le Distributeur depuis la première demande de suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour afin de mieux prévoir les besoins de sa clientèle.

2.2 Veuillez déposer tous les documents pertinents appuyant la réponse du Distributeur à la question précédente.

2.3 Veuillez décrire en particulier les prévisions des scénarios d'une évolution de la demande Fort et Faible par rapport au scénario Moyen retenu par le Distributeur.

2.4 Veuillez décrire en détail comment le Distributeur tient-t-il compte de différentes évolutions possibles de la demande dans

- l'élaboration de sa stratégie de gestion de ses surplus énergétiques en général et ;
- dans sa demande de suspension de Bécancour en 2010 en particulier.

MOYENS POUR ÉQUILIBRER L'OFFRE ET LA DEMANDE

- Référence (s) :**
- (i) HQD-1, Document 1, page 5, lignes 9-13
 - (ii) HQD-1, Document 1, page 18, ligne intitulée Surplus

Préambule :

« Dans le contexte énergétique actuel, le Distributeur utilise tous les moyens lui permettant d'équilibrer l'offre et la demande dont entre autres les conventions d'énergie différée conclues avec Hydro-Québec Production et l'entente de suspension des activités de production de la centrale de TransCanada Energy Ltd (TCE). »
(nous soulignons)

Demande(s) :

3.1 Veuillez décrire en détail chacun des moyens étudiés ou envisagés par le Distributeur pour minimiser les coûts de ses approvisionnements et maximiser les revenus découlant de la revente de ses surplus énergétiques. Veuillez indiquer les avantages et inconvénients de chacun de ces moyens.

3.2 Veuillez indiquer si le Distributeur a contacté ou non Hydro-Québec Production ou autres entreprises pour **stocker tout ou partie de** l'énergie qui pourrait être produite à la centrale de Bécancour à partir de 2010. Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date de début des discussions et les résultats qui en découlent. Dans la négative, veuillez en fournir les raisons.

3.3 Veuillez indiquer si le Distributeur a contacté ou non les **acheteurs éventuels** de l'énergie y compris Hydro-Québec Production qui pourrait être produite à la centrale de Bécancour à partir de 2010.

Dans l'affirmative, veuillez fournir la liste des entreprises contactées par le Distributeur et les résultats des discussions. Dans la négative, veuillez en fournir les raisons.

3.4 Veuillez indiquer si le Distributeur a évalué la possibilité de suspendre la production d'électricité de la centrale de TCE pour **plusieurs années à partir de 2010 ou définitivement**.

Dans l'affirmative, pour l'une ou l'autre de ces alternatives, veuillez décrire les résultats. Dans la négative, veuillez en fournir les raisons.

Si le Distributeur envisage de suspendre son contrat avec TCE pour plus d'une année veuillez indiquer le nombre d'années de suspension qui est envisageable de manière réaliste pour le moment, et justifier cette opinion.

3.5 Le Distributeur indique à la référence (ii) qu'il aurait des surplus importants pour la période 2010-2020. Le recours à la suspension de TCE serait très coûteux compte tenu des dédommagements relatifs aux frais fixes de puissance. Veuillez indiquer si le Distributeur a étudié les moyens possibles autres que la suspension de TCE pour réaliser l'équilibre de l'offre et de la demande au moindre coût. Dans l'affirmative, veuillez décrire en détail les résultats de cette étude et déposer les évaluations quantitatives (données et résultats). Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.

Référence (s) : (i) Le Soleil, 10 juillet 2009
<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/200907/01-882848>

Préambule :

« Chez Hydro-Québec, on fait valoir qu'en raison des importants surplus d'électricité dont elle disposera l'an prochain-environ 10,6 térawattheures (TWh)- l'achat d'électricité en provenance de la centrale de Bécancour ne sera pas nécessaire en 2010. Dans ce contexte, la Société d'État préfère plutôt verser 250 millions \$ à TCE que d'acheter l'électricité de TCE pour ensuite la revendre avec risques de pertes sur les marchés

extérieurs. « C'est la solution la moins coûteuse pour nos clients », a fait valoir jeudi Guy l'Italien le porte-parole d'Hydro-Québec Distribution. »

Demande(s) :

4.1 Veuillez indiquer toutes les solutions possibles qui ont été étudiées sérieusement par le Distributeur et prouver que la suspension temporaire de TCE en 2010 constitue la solution la moins coûteuse.

4.2 Veuillez fournir tous les chiffriers EXCEL appuyant votre affirmation.

STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT 2010

Référence (s) :

- (i) HQD-1, Document 1, page 10, lignes 18-21
- (ii) HQD-1, Document 1, page 11, lignes 22-24

Préambule :

- (i) « Sans la suspension des livraisons de TCE, le Distributeur devrait différer 4,4 TWh, soit la totalité de l'énergie reliée aux contrats de base et cyclable des mois de mars à décembre inclusivement. Ce scénario laisse un niveau de reventes de 5,4 TWh. »
- (ii) « Le Distributeur anticipe qu'Hydro-Québec Production exportera de façon soutenue vers cette province afin de profiter de leur nouvel accès au marché américain. »

Demande(s) :

5.1 Veuillez indiquer si le Distributeur peut revendre 5,4 TWh en 2010 sur les marchés, en précisant les quantités d'énergie par marché.

5.2 Veuillez confirmer (ou infirmer) que le Distributeur ne peut pas utiliser le nouveau poste d'interconnexion avec l'Ontario pour exporter de l'énergie à cette province.

5.3 Veuillez indiquer si le Distributeur a envisagé ou non de profiter du nouveau moyen d'accès au marché américain identifié à la référence (ii) et fournir l'estimation de la quantité d'énergie qui pourrait être revendue par le Distributeur le cas échéant ainsi que les prix et montants correspondants. Dans l'affirmative ou dans la négative, veuillez justifier votre réponse et fournir des explications détaillées.

5.4 Le Distributeur a-t-il envisagé d'offrir en vente pour un an ou plus d'une année la production de TCE sur les marchés extérieurs ?

Article 38 de l'Entente

Référence (s) : (i) HQD-1, Document 1, page 13, lignes 11-15

Préambule :

« L'Entente (article 38) ne modifie pas les fondements de cet élément contractuel, elle prévoit simplement que TCE sera tenue indemne des effets que la suspension de la production de la centrale de Bécancour pourrait avoir eu égard au cadre réglementaire qui sera mis en place par le gouvernement du Québec. »

Demande(s) :

6.1 Veuillez expliquer pourquoi le Distributeur offre à TCE d'être « indemne des effets que la suspension de la production de la centrale de Bécancour pourrait avoir eu égard au cadre réglementaire qui sera mis en place par le gouvernement du Québec » malgré l'incertitude relative aux décisions du gouvernement du Québec.

6.2 Veuillez fournir une estimation des coûts que le Distributeur devrait assumer éventuellement pour respecter l'article 38.

Coût de remplacement de la puissance

Références : (i) HQD-1, Document 1, page 15, lignes 1-4

Préambule :

(i) « L'arrêt de la centrale nécessitera vraisemblablement l'acquisition de 140 MW de puissance additionnelle. Le Distributeur solliciterait donc des engagements additionnels d'électricité interruptible, au cours des mois de janvier à mars inclusivement. Ce coût est estimé à 0,9 M\$. »

Demande(s) :

7.1 Veuillez démontrer la faisabilité d'un engagement additionnel de 140 MW de puissance interruptible dans le contexte où plusieurs grandes entreprises auraient réduit leurs productions.

7.2 Veuillez confirmer (ou infirmer) que le Distributeur, s'il le désire, serait en mesure d'importer 140 MW de puissance additionnelle malgré l'engorgement des équipements d'interconnexion pour les activités d'exportation. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les marchés d'approvisionnement. Dans la négative, veuillez indiquer si le Producteur pourrait fournir ces puissances additionnelles et leurs coûts estimés.

Analyse économique de l'année 2010

Référence : (i) HQD-1, Document 1, page 20

Préambule :

(i) Tableaux en format Pdf

Demande(s) :

8.1 Veuillez fournir en format EXCEL le détail des données utilisées et des calculs qui ont conduit aux résultats montrés à la référence (i).

UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIALE

Référence : (i) HQD-1, Document 1, page 18

Préambule :

À la ligne intitulée « Volume d'électricité patrimoniale » de la référence (i), le Distributeur indique des volumes d'électricité patrimoniale **inférieurs** à sa capacité maximale de 178,9 TWh pour chacune des années de la période 2008–2011.

TWh	2008	2009	2010	2011	2012
Volume d'électricité patrimoniale	178,7	174,3	177,6	178,8	178,9
Surplus	0,4	0,9	5,4	2,6	6,1

Demandes :

9.1 Veuillez en expliquer les raisons.

9.2 Veuillez prouver que l'utilisation de l'électricité patrimoniale indiquée par le Distributeur permet de minimiser les coûts d'approvisionnement du Distributeur et maximiser ses revenus de revente d'électricité pour chacune des années de la période 2008-2011.

9.3 Veuillez expliquer en particulier pourquoi pour l'année 2009 le Distributeur prévoit utiliser seulement 174,3 TWh de l'électricité patrimoniale, soit 4,6 TWh de moins de sa capacité maximale permise.

9.4 Veuillez indiquer s'il serait possible d'utiliser ces 4,6 TWh de l'électricité patrimoniale en 2009 pour les besoins québécois et revendre une quantité équivalente ou similaire à partir des approvisionnements postpatrimoniaux. Dans l'affirmative ou dans la négative, veuillez expliquer en détail et fournir des estimations quantitatives.

9.5 Veuillez ventiler, pour chacune des années de la période 2008-2011, la sous-utilisation de l'électricité patrimoniale (TWh) en fonction de chacun des facteurs suivants et fournir des estimations d'impacts monétaires pertinents (en M\$) correspondants:

- a) les difficultés d'appariement entre les besoins de puissance de pointe du Distributeur et les bâtonnets de puissance de l'électricité patrimoniale;
- b) l'impossibilité, l'interdiction ou l'abstention (préciser) d'exporter de la puissance à partir des surplus énergétiques du Distributeur ;
- c) autres facteurs à être identifiés par le Distributeur.